

## Ecole communale d'Arquennes – Année scolaire 2017 – 2018

### Dates à retenir et informations pour organiser paisiblement son année scolaire

#### Réunion de prise de contact et d'information générale

le lundi 11 septembre 2017 de 18h00 à 20h30 :

- classes maternelles : de Mesdames Sandrine, Rose-Marie et Carine 18h00 ; de Madame Christelle 18h30 ; de Madame Sylvie 19h00;
- classes primaires : degré inférieur : 19h00 ; degré moyen : 19h30 ; degré supérieur : 20h00

#### Remises des bulletins et réunions de parents : primaires et maternelles

Le lundi 13 novembre 2017 : réunion de parents (primaires seulement)

Le lundi 12 mars 2018 : réunion de parents (maternelles et primaires)

Le lundi 25 juin 2018 : réunion de parents (maternelles et primaires)

A partir de : - pour les maternelles : 16 heures

- pour les primaires selon les classes : 13 ou 16 heures

#### Conférences pédagogiques (formations pour les sections maternelle et primaire)

3 conférences pédagogiques sont prévues. Nous ne connaissons encore qu'une seule date :

- 16/10/2017 conférence pédagogique pour les sections maternelle et primaire

- 05/12/2017 Formation : « Intégration du numérique dans les pratiques de classe module 1 »

- 12/03/2018 Formation : « Intégration du numérique dans les pratiques de classe module 2 »

#### Activités festives et scolaires

14/10/2017 Marche d'automne

01/12/2017 Fête de la Saint-Nicolas

15/12/2017 Marché de Noël

02/03/2018 Carnaval

21/04/2018 Journée « Portes ouvertes »

26/05/2018 Fancy fair

#### Pour l'année scolaire 2017-2018:

Les vacances et congés sont fixés comme suit :

Rentrée scolaire : vendredi 1<sup>er</sup> septembre 2017

Fête de la Communauté française : mercredi 27 septembre 2017

du lundi 30 octobre au vendredi 3 novembre 2017 (Congé d'automne/Toussaint)

du lundi 25 décembre 2017 au vendredi 5 janvier 2018 (Vacances d'hiver/Noël)

du lundi 12 février au vendredi 16 février 2018 (Congé de détente/Carnaval)

du lundi 2 avril au vendredi 13 avril 2018 (Vacances de printemps/Pâques)

Fête du 1<sup>er</sup> mai : mardi 1<sup>er</sup> mai 2018

jeudi 10 mai 2018 (Ascension)

lundi 21 mai 2018 (Pentecôte)

Les vacances d'été débutent le lundi 2 juillet 2018

#### Repas chauds – Règlement des commandes (voir organisation sur la note spécifique)

Les repas chauds doivent être **commandés pour la semaine entière au plus tard** le vendredi à midi (qui précède la livraison). Les menus vous seront proposés chaque mois. Paiement à effectuer par virement communal en fin de mois. Aucune commande ne sera prise en considération pendant la semaine. Dans ce cas, vous devrez fournir le repas de votre enfant pour la semaine entière.

En cas de maladie ou d'absence de votre enfant, le repas ne sera pas facturé s'il est décommandé exclusivement au numéro de téléphone suivant : 0476/41 82 53 ou au titulaire avant 9 heures (pas d'e-mail pour décommander).

Dans le cas contraire, celui-ci vous sera facturé. Pas de paiement auprès du titulaire ni sur le compte de l'école.

**Les repas chauds débuteront le lundi 4 septembre 2017 (commande le 1<sup>er</sup> ou le 4 septembre avant 9h00)**

Prix : - Enfants de la section maternelle : 3,50 euros - Enfants de la section primaire : 4,00 euros

Soupe : 0.50 euro le bol

#### Piscine : Activité obligatoire organisée

- chaque semaine à Nivelles pour les P1P2 à la piscine Quinot, pour les P3P4 à la Dodaine:

coût : forfait de 70 euros par virement communal

Equipement nécessaire pour la piscine : maillot de bain – bonnet en latex si possible – serviette de bain.

- Vu la fermeture de la piscine de Chapelle-lez-Herlaimont, cette année encore, la piscine sera remplacée par des activités sportives pour les classes de P5 à P6.

#### Récapitulatif des frais prévus réclamés dans le courant de l'année :

Piscine : forfait maximum : 0 € (P5-P6) ; 70 € (P1-P4)

Voyage de fin d'année : maximum 20 €

Excursions dans le cadre d'un projet de classes : maximum 30 €

Animations diverses : maximum 40 €

Classes de dépaysement pour les P5P6 :

Cinéma : maximum 15 €

- Si en Belgique : maximum 200 €

- Si à l'étranger : maximum 350 €

Matériel scolaire divers : maximum 25 €